

FACTSHEET / DESCRIPTION DU COURS

Désignation :	DÉMONSTRATEUR/TRICE PEMP IPAF	
Durée :	1 Jour	50% Théorie/ 50% Pratique
Prix :	1 Catégorie	CHF 550.-
	2 Catégories	CHF 590.-
	Toutes les catégories	CHF 630.-
	Déjeuner et matériel de cours	incl.
Lieux de formation :	Dans toute la Suisse, sur 15 sites ou individuellement	
Certificat :	Carte d'identité au format carte de crédit, valable dans toute la Suisse	
Reconnaissance :	OPA / SUVA / OACP	
Compétences :	Permet la formation et les instructions sur les plates-formes de travail élévatrices	
Validité :	A vie -avec recommandation pour le CR après 3 ans	

Formation

Les opérateurs/trices doivent être instruites à l'utilisation ponctuelle de la plateforme élévatrice mobile de personnel sur le lieu de travail. L'instruction doit être effectuée par des démonstrateurs/trices formé(e)s et sur la base de la notice d'instructions.

Remarque : sont notamment considérées comme qualifiées les personnes ayant suivi une formation de démonstrateur/trice ou de formateur/trice.

Public cible

Toutes les personnes qui prêtent ou louent des plateformes élévatrices mobiles de personnel appartenant à l'entreprise pour des travaux ponctuels.

Objectifs

- ⇒ L'employeur remplit les obligations légales et actuarielles conformément à l'Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents (OPA, 832.30 / art. 6, 8).
- ⇒ Les participant(e)s apprennent à remettre de manière ciblée une PEMP conformément aux dispositions légales

Contenu

- ⇒ Bases légales, obligations et responsabilités
- ⇒ Particularités, différences et caractéristiques spécifiques des engins
- ⇒ Contrôle visuel et de fonctionnement des appareils
- ⇒ Communication
- ⇒ Orienter une PEMP
- ⇒ Remplir le procès-verbal de remise

Coût et durée

- ⇒ De CHF 550.- (catégorie 1) à CHF 630.- (toutes les catégories).
- ⇒ Reconnaissance OACP pour chauffeurs : CHF 50.- (délai d'inscription min. 14 jours avant le début de la formation)
- ⇒ 1 jour (théorie et pratique ½ journée chacune)

Conditions

- ⇒ Opérateur/trice IPAF
- ⇒ Être âgé d'au moins 18 ans (exceptions possibles selon Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5 art. 4 al. 4)
- ⇒ Être en bonne santé physique et psychique
- ⇒ Ne pas être sujet au vertige
- ⇒ Des compétences linguistiques suffisantes dans la langue nationale de la région concernée sont exigées.

Clôture et validité

- ⇒ Démonstrateur/trice PEMP IPAF
- ⇒ Valable dans toute la Suisse sans limitation ; il est vivement recommandé de suivre un cours de répétition au plus tard après trois ans !

Centres de formation

- ⇒ UP Group possède plusieurs sites de formation modernes répartis dans toute la Suisse
- ⇒ Un juste équilibre entre la théorie et la pratique, avec des locaux de formation et un parc de machines appropriés, vous garantissent une formation solide
- ⇒ Au besoin, nous formons volontiers vos collaboratrices et collaborateurs dans vos locaux. N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Méthodes

- ⇒ La formation comprend un volet complet théorique et pratique.
- ⇒ Le déroulement du cours est fixe et comprend ½ journée de théorie le matin et ½ journée de pratique l'après-midi
- ⇒ La théorie et la pratique sont validées chacune par un examen
- ⇒ Des formateurs/trices certifié(e)s de l'IPAF, orienté(e)s vers la pratique et possédant une longue expérience, transmettent leurs vastes connaissances spécialisées.

Documents

- ⇒ Documents de formation IPAF
- ⇒ Certificat et carte PAL IPAF au format carte de crédit